



LE COLLÈGE DES PRODUCTEURS : UN OUTIL CONSULTATIF RÉGIONAL ENTRE LES MAINS DES PRODUCTEURS WALLONS !



Christel DANIAUX, chargée du secteur ovin et caprin et Sophie RENARD, chargée du secteur porcin, SoCoPro asbl

« Collège des Producteurs », un nom croisé dans les médias pour certains mais aux allures encore quelque peu nébuleuses ? Un concept plus précis pour d'autres mais qui demande à être creusé ? L'heure est venue à davantage de clarifications.

Le Collège des Producteurs, pourquoi ?

L'implication directe des agriculteurs dans les décisions stratégiques les concernant ainsi qu'une meilleure écoute de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, ...

Voilà les objectifs qui ont conduit le politique wallon à prévoir la mise en place d'un Collège des Producteurs, Collège inscrit dans le cadre du Code wallon de l'Agriculture récemment adopté par le Parlement.

Le Collège aura donc pour rôle de relayer les avis du secteur au politique, avis donnés d'initiative ou en réponse à toute question que lui soumet le Gouvernement ou le Comité stratégique de l'Agriculture (tel qu'illustré dans le schéma).

Les Assemblées Sectorielles, pourquoi ?

Pour répondre à la diversité des secteurs qui composent l'Agriculture wallonne et permettre à chacun de faire entendre sa voix, le Collège fonctionnera au travers d'Assemblées Sectorielles. Celles-ci seront l'outil de consultation au service du Collège des Producteurs.

Des Assemblées Sectorielles au Collège des Producteurs, comment ?

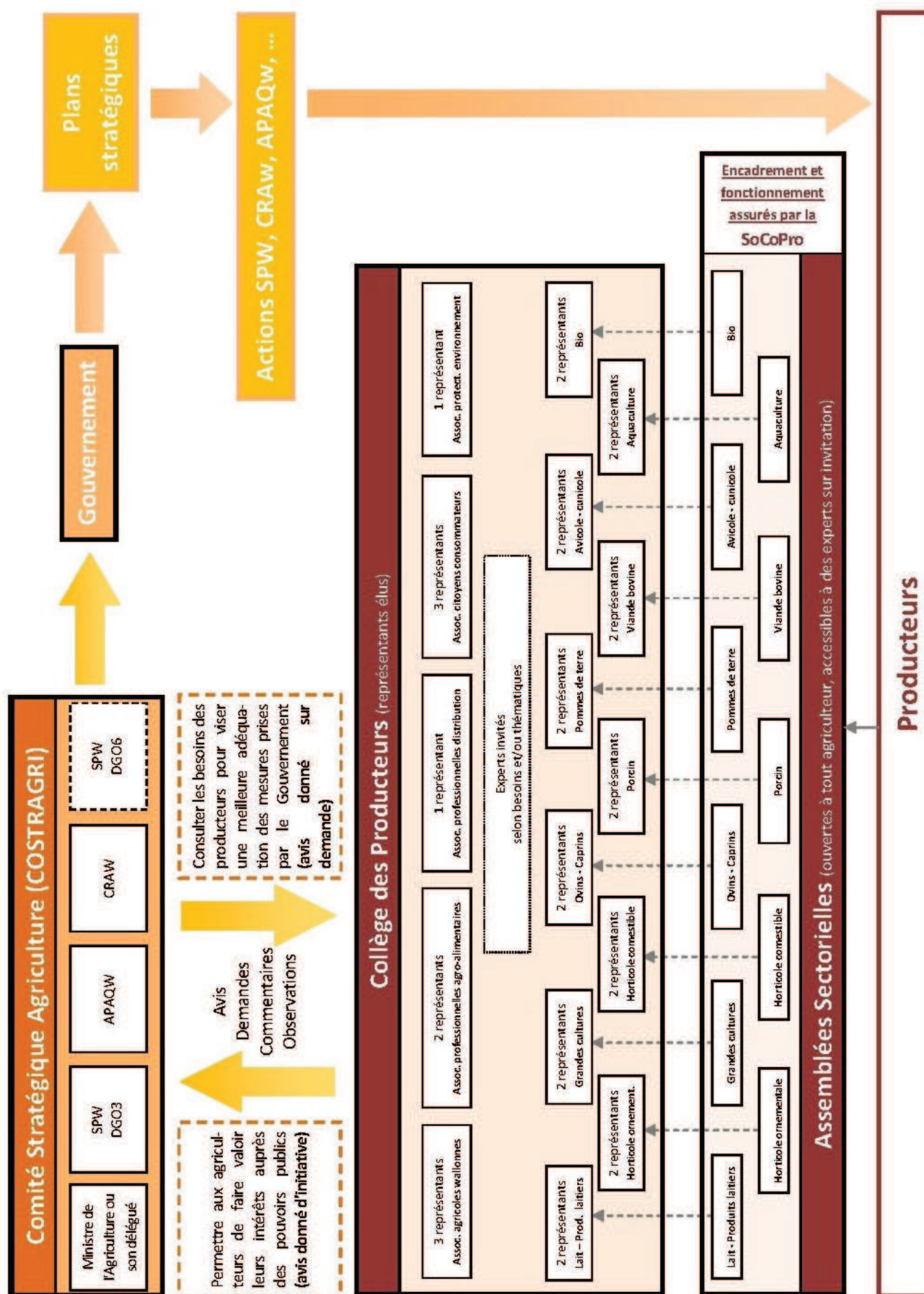
Les besoins des producteurs, tels que collectés au sein des Assemblées Sectorielles, seront relayés par leurs représentants siégeant au sein du Collège des Producteurs.

EN TANT QU'AGRICULTEUR, À QUOI PUIS-JE PARTICIPER ? **Tout agriculteur** est invité à participer aux **Assemblées Sectorielles** qui le concernent, qu'il s'agisse de réunions spécifiques à son secteur (ex. : Assemblée du secteur porcin) ou de réunions thématiques (ex. : Assemblée portant sur l'autonomie protéique des exploitations).

Dès 2015, ces Assemblées Sectorielles éliront **les agriculteurs** qui les représenteront au sein du **Collège des Producteurs : 2 membres effectifs et 2 membres suppléants** par secteur pour une durée minimale de 6 mois et maximale de 3 ans. Seuls les membres effectifs, et en cas d'absence leurs suppléants, auront le droit de vote. Onze secteurs de production étant initialement définis, 22 producteurs « porte-paroles » relayeront les demandes issues de leur Assemblée Sectorielle au sein du Collège des Producteurs.

D'autres membres, désignés directement par le Gouvernement, viendront compléter le Collège des Producteurs : des représentants des associations agricoles wallonnes, des associations de citoyens consommateurs, des associations de protection de l'environnement, du secteur de la distribution et du secteur de l'agro-alimentaire. Qui plus est, le Collège des Producteurs pourra convier de manière ponctuelle à ses réunions divers experts.

EN TANT QU'AGRICULTEUR, QUI M'APPUIERA DANS CETTE PARTICIPATION ? Les agriculteurs élus seront aidés, pour l'organisation et l'animation des Assemblées Sectorielles, par le personnel des Services Opérationnels du Collège des Producteurs ou **SoCoPro**.



La SoCoPro asbl, structure mise en place et subventionnée par le Gouvernement dans le cadre du Code Wallon de l'Agriculture, émane du regroupement du personnel des onze Conseils de Filière en une asbl unique. Ce personnel reste donc structuré de façon sectorielle, en regard du secteur de production auquel il était initialement attaché via son Conseil de Filière. Les bureaux de la SoCoPro sont situés à Namur, dans le même bâtiment que ceux de l'APAQ-W (Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité). La SoCoPro est entrée en fonction en mars dernier.

QUE RESSORTIRA-T-IL DE CES OUTILS CONSULTATIFS ? La voix collective d'un secteur – telle qu'émise par son Assemblée Sectorielle – sera relayée par les représentants élus du Collège des Producteurs vers le Comité Stratégique de l'Agriculture, lieu décisionnel des stratégies agricoles de demain.

Entre autres, ces avis émanant directement des producteurs auront pour objectif d'orienter la **recherche wallonne** confiée au Centre wallon de Recherches agronomiques, le CRA-W, ainsi que la politique de **promotion de l'Agriculture wallonne** menée par l'APAQ-W. Ils contribueront donc à l'élaboration de plans stratégiques pour la Recherche et la promotion de l'Agriculture. Ces avis pourront également porter sur les aspects législatifs en cours de préparation.

En tant qu'agriculteur, de quels regards vais-je disposer sur les Assemblées Sectorielles et sur le Collège des Producteurs ?

Dans un souci de transparence et d'information du plus grand nombre, les **comptes-rendus** de chacune de ces réunions (Assemblées Sectorielles et Collège des Producteurs) seront rendus **publics**, notamment via Internet. De plus, le Collège organisera annuellement une **Assemblée Générale**, réunion conviant l'ensemble des agriculteurs afin de leur présenter l'évolution des plans stratégiques de recherche (confié au CRA-W) et de promotion (mené par l'APAQ-W).

Cette Assemblée Générale n'a pas pour objet d'entendre les besoins des producteurs, ce travail étant mené de façon structurée au sein des Assemblées Sectorielles, mais bien de présenter les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins relayés par le Collège.

Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

La première Assemblée générale des Producteurs a eu lieu en 2013, notamment pour présenter aux agriculteurs le Code wallon de l'Agriculture et les changements qu'il apporte. La seconde Assemblée générale des Producteurs s'est tenue en avril 2014, à Achêne.

Quant au Collège des Producteurs, il est en cours de constitution. Uniquement pour cette première année, la désignation des agriculteurs qui y siégeront sera particulière : ceux-ci seront élus par les administrateurs des Conseils de Filières vers la fin du mois de mai. Les Assemblées Sectorielles démarreront prochainement, une fois le Collège des Producteurs constitué.

Assemblées Sectorielles et Collège des Producteurs, votre place en tant que producteur ! En créant le Collège des Producteurs et ses Assemblées Sectorielles, le Ministre wallon de l'Agriculture a voulu laisser la part belle à l'implication des producteurs. En retour, il ne reste donc plus aux producteurs qu'à s'impliquer dans ces nouvelles structures !

Que ce soit au sein de votre Assemblée Sectorielle ou en représentant votre secteur au sein du Collège des Producteurs, ces structures vous laissent, producteurs, une place importante et innovante pour exprimer vos besoins. Décidé à prendre part aux Assemblées Sectorielles et à construire l'Agriculture wallonne de demain ?

Communiquez dès à présent vos coordonnées aux Services Opérationnels du Collège des Producteurs (SoCoPro asbl).

SoCoPro asbl
14, Avenue Comte Smet De Nayer
B-5000 Namur
081/24 04 35 (générique)
081/24 04 41 (secteur ovin et caprin)
Info.socopro@collegedesproducteurs.be ou
christel.daniaux@collegedesproducteurs.be



LA WALLONIE DÉSORMAIS DOTÉE D'UN CODE DE L'AGRICULTURE

Ce mercredi 26 mars 2014, le Parlement wallon a adopté un nouveau décret : le Code wallon de l'Agriculture.

Ce code, qui se veut fondateur, reprend dans un texte unique l'ensemble des réglementations en matière d'agriculture.

Il définit aussi les fonctions de notre agriculture wallonne et la vision pour son futur. Tous les producteurs agricoles wallons, y compris les éleveurs ovins et caprins, sont donc fortement concernés par ce nouveau décret. L'article 1^{er} du Code définit la vision de la future agriculture wallonne et de ses rôles dans la société. Il fixe également les objectifs « Pour préserver la diversité et la multifonctionnalité de son agriculture et assurer son développement durable, la Région wallonne encourage le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive ». Des objectifs clairs ont été précisés afin d'atteindre ce pour quoi ce Code a été rédigé, à savoir améliorer la situation économique de nos agriculteurs, leur assurer un avenir, améliorer leur conditions de vie et de travail et offrir aux citoyens wallons une agriculture de qualité, respectueuse du milieu :

- Favoriser l'accès à la terre et l'installation des jeunes,
- Investir dans l'autonomie énergétique des exploitations,
- Reconnecter producteurs et consommateurs pour assurer aux uns des débouchés et aux autres des produits issus de notre agriculture,
- Promouvoir la consommation de produits wallons et faciliter leur reconnaissance,
- Développer l'agriculture biologique et la qualité différenciée,
- Mettre en réseau l'ensemble des services proposés aux agriculteurs,
- Consolider une recherche agronomique en lien direct avec le terrain,
- Protéger et valoriser les races animales et les variétés végétales wallonnes,
-

Le Code organise également la participation des producteurs dans la définition, le suivi et la coordination des futures politiques wallonnes en agriculture. Il crée ainsi le Comité stratégique de l'Agriculture et le Collège des producteurs tels que présentés dans cet article.

Le Code est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2013_2014/DECRET/946_35.pdf.

